

Objet : Situation du budget et des emplois (juin 2023)

Délibération du Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Affichée au siège de la Régie le :

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu les délibérations 2022-049 du 19 décembre 2022 approuvant le budget primitif et 2023-006 du 19 avril 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023 de l'EIVP ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20230703-DCA2023018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

